

La nécessité d'une certification des comptes de l'Etat a été introduite avec la loi organique relative aux lois de finances de 2001 qui pose l'exigence de la sincérité comptable... Elle a ensuite été consacrée avec la révision constitutionnelle de 2008 qui confère à la Cour des Comptes la mission de certifier la sincérité, la régularité et la fidélité des comptes de l'Etat (47-2 de la Constitution)... Cette certification s'apparente à une mission d'audit externe... Plus qu'une vérification, la Cour des Comptes doit comparer la sincérité des comptes de l'Etat avec un référentiel comptable préalablement défini... Véritable commissaire aux comptes, la mission de certification menée par la Cour des Comptes est essentielle... puisqu'elle va être annexée à la loi de règlement et donner ainsi l'assurance au Parlement de voter une loi... fiable... Par le biais de cette certification, la Cour des Comptes assiste donc le Parlement dans le contrôle de l'action du gouvernement... Cette certification peut donner lieu à 4 types de décisions: certification sans réserves, avec réserves, impossibilité de certifier, refus de certifier... Par l'instant, la Cour des Comptes a toujours rendu des décisions de certification des comptes <sup>de l'Etat</sup> <sub>v. faibles</sub> avec <sup>des</sup> réserves... La France semble donc en avance sur la plupart des pays de la zone euro en ayant

Finances publiques

Conféré la mission de certification des comptes de l'Etat à un organisme extérieur -